



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 13 octobre 2026 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Lise-Anne Si-Vincent
136, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-38-8836-0-000-0000
Lot : 6 029 422 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

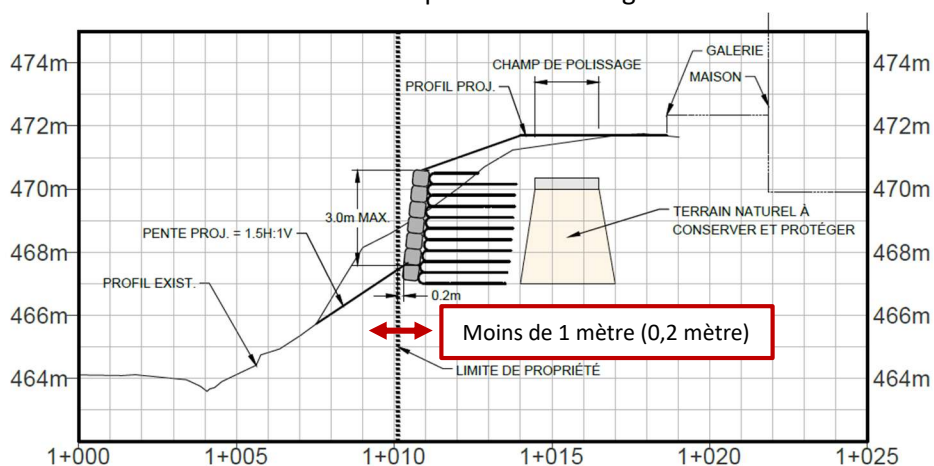
Nature et effets

Construction d'un muret de soutènement en cour avant à une distance de 0,2 mètre de la ligne avant du terrain (paragraphe 3 de l'article 12.2.3.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un muret de soutènement en cour avant à une distance de 0,2 mètre de la ligne avant du terrain, soit une demande de dérogation mineure de 0,8 mètre par rapport à la distance minimale prescrite au règlement de zonage.

Les travaux seront réalisés sous la supervision d'un ingénieur.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 13 octobre 2026 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 24 septembre de l'an deux mille vingt-six.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier